

ASSEMBLÉE NATIONALE  
31 octobre 2024

PLF POUR 2025 - (N° 324)

Rejeté

AMENDEMENT N ° II-AS107

présenté par

Mme Amiot, Mme Abomangoli, M. Alexandre, M. Amard, Mme Amrani, M. Arenas, M. Arnault, Mme Belouassa-Cherifi, M. Bernalicis, M. Bex, M. Bilongo, M. Bompard, M. Boumertit, M. Boyard, M. Cadalen, M. Caron, M. Carrière, Mme Cathala, M. Cernon, Mme Chikirou, M. Clouet, M. Coquerel, M. Coulomme, M. Delogu, M. Diouara, Mme Dufour, Mme Erodi, Mme Feld, M. Fernandes, Mme Ferrer, M. Gaillard, Mme Guetté, M. Guiraud, Mme Hamdane, Mme Hignet, M. Kerbrat, M. Lachaud, M. Lahmar, M. Laisney, M. Le Coq, M. Le Gall, Mme Leboucher, M. Legavre, Mme Legrain, Mme Lejeune, Mme Lepvraud, M. Léaument, Mme Élisabeth Martin, M. Maudet, Mme Maximi, Mme Mesmeur, Mme Manon Meunier, M. Nilor, Mme Nosbé, Mme Obono, Mme Oziol, Mme Panot, M. Pilato, M. Piquemal, M. Portes, M. Prud'homme, M. Ratenon, M. Saint-Martin, M. Saintoul, Mme Soudais, Mme Stambach-Terrenoir, M. Taché, Mme Taurinya, M. Tavel, Mme Trouvé et M. Vannier

ARTICLE 42

ÉTAT B

Mission « Travail, emploi et administration des ministères sociaux »

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

| (en euros)                                                            |            |            |
|-----------------------------------------------------------------------|------------|------------|
| Programmes                                                            | +          | -          |
| Accès et retour à l'emploi                                            | 34 500 002 | 0          |
| Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi | 0          | 34 500 002 |
| Amélioration de la qualité de l'emploi et des relations du travail    | 0          | 0          |
| Soutien des ministères sociaux                                        | 0          | 0          |
| TOTAUX                                                                | 34 500 002 | 34 500 002 |
| SOLDE                                                                 | 0          |            |

## EXPOSÉ SOMMAIRE

Par cet amendement, les député.es membres du groupe LFI-NFP souhaitent que davantage de moyens soient alloués à l'expérimentation Territoires Zero Chômeurs de Longue Durée (TZCLD) afin d'assurer l'accompagnement des projets existants, ainsi que le lancement des nouveaux projets dans les territoires récemment habilités.

L'expérimentation Territoires zéro chômeur de longue durée qui vise à mettre en œuvre le droit à l'emploi dans les territoires et à supprimer la privation durable d'emploi se déploie dans le cadre de la loi n° 2020-1577 du 14 décembre 2020. Depuis 2021, les dix premiers territoires expérimentateurs (2016-2021) ont été rejoints par 65 nouveaux territoires habilités par le ministre du Travail, du Plein emploi et de l'Insertion.

Le budget alloué à l'expérimentation dans le projet de loi de finances pour 2025 est de 80,55 millions d'euros. Or ce budget ne permet pas d'assurer les embauches prévues dans les 75 territoires habilités. Pour accompagner les trajectoires d'embauches des projets existants et permettre le lancement de la démarche dans de nouveaux territoires, comme s'y est engagé le Gouvernement, le budget nécessaire est de 115 millions d'euros.

Pour des raisons de recevabilité financière au titre de l'article 40 de notre Constitution, cet amendement abonde de 34 500 002 euros les autorisations d'engagement et les crédits de paiement de l'action 03 « Accompagnement des personnes les plus éloignées du marché du travail - Fonds d'inclusion dans l'emploi » du programme 102 « Accès et retour à l'emploi », en diminuant d'autant les crédits de l'action 02 intitulée « Formation professionnelle des demandeurs d'emploi » du programme 103 « Accompagnement des mutations économiques et développement de l'emploi ».